

Solocal Group

Société anonyme au capital de 131.906.654 euros
Siège social : 204, Rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt
552 028 425 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE 21^{ème} et 22^{ème} RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DE SOLOCAL GROUP EN DATE DU 29 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de la société Solocal Group (la « **Société** »), réunie le 29 juin 2023, aura à délibérer sur l'ordre du jour complémentaire ci-après relatif à deux nouveaux projets de résolutions ajoutés par le Conseil d'administration du 7 juin 2023 :

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Ratification de la cooptation de Monsieur Cédric Dugardin en qualité d'Administrateur indépendant de la Société ; et
- Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre Fretti en qualité d'Administrateur indépendant de la Société.

Le présent rapport a pour objet de compléter votre information sur les deux nouveaux projets de résolutions qui vous sont soumis.

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS ADDITIONNELLES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À titre ordinaire

Ratification de la cooptation de Monsieur Cédric Dugardin en qualité d'Administrateur indépendant de la Société

21^{ème} résolution

Aux termes de la 21^{ème} résolution, et à la suite de la démission de Monsieur David Eckert de ses fonctions d'Administrateur, il est proposé à l'Assemblée générale de ratifier la cooptation de Monsieur Cédric Dugardin en qualité d'Administrateur indépendant de la Société, décidée par le Conseil d'administration le 7 juin 2023, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur David Eckert, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Spécialisé dans le redressement d'entreprises, la gestion de crise, la restructuration et la transformation, Cédric Dugardin intervient dans des secteurs d'activités variés et dans des environnements particulièrement complexes.

Après un début de carrière chez PwC puis Seita-Altadis, il a, entre autres, mené à bien le redressement de Quick, la restructuration de Conforama et, plus récemment, la liquidation du groupe Presstalis, permettant la reprise de ses actifs par France Messagerie, qu'il a dirigé

jusqu'en janvier 2021. Il a ensuite dirigé la transformation de l'APST, le premier garant français des opérateurs de voyages

Il est également administrateur du groupe IKKS.

Il est diplômé de Sciences Po Paris, de la Sorbonne et de la London School of Economics.

Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre Fretti en qualité d'Administrateur indépendant de la Société

22^{ème} résolution

Aux termes de la 22^{ème} résolution, et à la suite de la démission de Monsieur Paul Russo de ses fonctions d'Administrateur, il est proposé à l'Assemblée générale de ratifier la cooptation de Monsieur Alexandre Fretti en qualité d'Administrateur indépendant de la Société, décidée par le Conseil d'administration le 7 juin 2023, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Paul Russo, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Diplômé de Telecom Bretagne (2003) et de Stanford (Executive MBA promotion 2017), Alexandre Fretti commence sa carrière en tant que consultant en stratégie au sein de Deloitte et McKinsey & Company. En 2006, il rejoint Webhelp dont il devient directeur général dix ans plus tard. Il participe à la transformation d'une des plus belles licornes françaises en faisant passer le chiffre d'affaires de 30 M€ à son arrivée à 1,5 milliard d'euros à son départ. En 2017, Alexandre Fretti reçoit le prix des Next Leader Awards et fait son entrée au Classement Choiseul. En 2020, il rejoint Malt, la marketplace de consulting freelance, en tant que Directeur Général puis Co-CEO depuis 2022 pour en faire le leader européen sur le marché du travail indépendant.

Le Conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions additionnelles qu'il soumet à votre vote.